



Direction générale de la Santé

Paris, le 27 avril 2018

Communiqué de presse

Chikungunya, dengue, zika : le moustique vecteur de ces maladies est sous surveillance du 1^{er} mai au 30 novembre en métropole

Aedes albopictus dit « moustique tigre » est installé depuis de nombreuses années dans les territoires ultra-marins, notamment dans l’Océan Indien où il est actuellement à l’origine d’une épidémie de dengue sur l’île de La Réunion. En métropole, il s’est développé de manière significative et continue depuis 2004, et est désormais présent dans 42 départements, chiffre qui a doublé ces deux dernières années.

Sa capacité à être « vecteur » du chikungunya, de la dengue ou du zika, en fait une cible de surveillance prioritaire, pour les autorités sanitaires et leurs partenaires, durant sa période d’activité en métropole du 1^{er} mai au 30 novembre.

L’objectif de cette surveillance renforcée est double. Il s’agit à la fois de ralentir la progression de l’implantation du moustique tigre dans les départements et de limiter le risque d’importation et de circulation des virus dont il peut être le vecteur en métropole.

Dans un contexte d’épidémie de dengue sur l’île de La Réunion et d’échanges réguliers entre ce territoire ultra-marin et la métropole, il existe un risque d’importation de ce virus qui pourrait être à l’origine d’un début de cycle de transmissions « autochtones » (c’est-à-dire des cas de personnes piquées et contaminées en métropole) de la maladie en métropole. En effet, le moustique tigre s’infecte en piquant un voyageur malade et transmet secondairement le virus à des personnes non-immunisées lors d’une prochaine piqûre. Ainsi, un cycle de transmission autochtone est généré et peut être à l’origine d’un ou plusieurs foyers épidémiques.

Recommandations pour les voyageurs

Les autorités sanitaires recommandent aux personnes se rendant à La Réunion, de se protéger contre les piqûres de moustique, y compris en journée, en utilisant des répulsifs pour la peau et les vêtements, et en portant des vêtements longs et amples.

Si une personne présente dans les 7 jours suivant son retour en métropole des signes évocateurs de la dengue (douleurs articulaires, douleurs musculaires, maux de tête, éruption cutanée avec ou sans fièvre, conjonctivite), elle doit consulter un médecin et continuer à se protéger contre les piqûres de moustiques, y compris en utilisant si possible une moustiquaire, afin de ne pas transmettre la maladie en métropole, si le moustique tigre est présent dans le département.

Ces recommandations sont valables pour tous les voyageurs à destination d’une zone où le chikungunya, la dengue et le zika sont présents, et en particulier :

les Antilles, la Polynésie française, l’Amérique centrale et du Sud, les îles françaises du Pacifique, Mayotte, les Seychelles, la Guyane, l’Asie du Sud-Est...

Un risque réel de développement d'un cycle de transmission autochtone en métropole

Depuis les premières identifications de cas sporadiques de dengue et de chikungunya dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var en 2010, plusieurs foyers autochtones de ces maladies sont survenus au fil des ans, confirmant la possibilité qu'une chaîne de contamination de ces maladies se mette en place en métropole, là où le moustique tigre est installé :

- 11 cas autochtones de dengue ont été signalés dans l'Hérault en 2014 ;
- 7 cas autochtones de dengue dans le Gard en 2015 ;
- 17 cas autochtones de chikungunya dans le Var en 2017.

Des gestes simples pour éviter la prolifération des moustiques

Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples et peu contraignants, peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques tigre et aider à prévenir l'introduction de la dengue, du chikungunya ou du zika en métropole. En particulier, il est très important de supprimer les eaux stagnantes, qui permettent la reproduction du moustique, autour de son domicile.

Je couvre, je jette, je vide tous les récipients pouvant contenir de l'eau

Pour limiter la prolifération des moustiques tigres, sources de nuisances et de maladies, ces gestes sont indispensables : enlever les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable, changer l'eau des vases plusieurs fois par semaine, vérifier le bon écoulement des gouttières, mettre à l'abri de la pluie ou supprimer les pneus usagés et tout autre objet pouvant se remplir d'eau, etc.

Les professionnels de santé pleinement mobilisés

La Direction générale de la Santé rappelle aux professionnels de santé qu'il est très important de signaler à l'Agence régionale de Santé tout cas de dengue, de chikungunya ou de zika rencontré. Ce signalement qui participe à la surveillance épidémiologique de ces maladies infectieuses, permet également aux autorités locales de mettre en œuvre des mesures de gestion autour des cas.

Ainsi, pour éviter la mise en place d'un cycle de transmission autochtone de ces maladies, une enquête entomologique est réalisée autour de chaque cas humain recensé dans un département où le moustique tigre est installé. S'il est présent autour des habitations d'une personne malade, des traitements insecticides de lutte anti-vectorielle sont réalisés par des opérateurs publics de démoustication.

Bon à savoir

Vous résidez en métropole et vous pensez avoir observé un moustique tigre dans votre commune ? Vous pouvez le signaler et contribuer ainsi à la surveillance de son implantation :

- sur le portail officiel www.signalement-moustique.fr ;
- via l'application mobile **IMoustique**, disponible gratuitement sur l'[AppStore](#) et [Google Play](#)

Plus d'informations sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques-vecteurs-de-maladies>

Contact presse :

presse-dgs@sante.gouv.fr / 01 40 56 84 00